departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

SEANCE DU 16 décembre 2005

Votants: 39

Prolongation du Contrat Temps Libre du 1/1/2005 au 31/12/2005.

Convocation du Conseil Municipal : le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 22 décembre 2005

[Annexe]

Président:

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN. Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE. Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés:

Conseillers:

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050555

Animation Socio-éducative et Culturelle Prolongation du Contrat Temps Libre du 1/1/2005 au 31/12/2005.

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose:

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération en date du 11 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

Le contrat a été signé en 2000 pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le contenu du contrat porte sur des activités sociales et éducatives qui recouvrent des actions culturelles, sportives, citoyennes ainsi que des séjours vacances pour les jeunes âgés de 6 à 18 ans.

Le principe contractuel de financement est lié au développement des actions (une action doit progresser en fréquentation d'une année sur l'autre).

Une prolongation d'un an, du 1/1/03 au 31/12/03, a été accordée afin de procéder à une évaluation de la politique socio-éducative de la Ville et bâtir un nouveau schéma de développement.

Lors d'une réunion avec la CAF et la Ville en septembre 2004, il est apparu un décalage entre l'état d'avancement du futur contrat et l'évolution du travail de rapprochement des opérateurs destiné, entre autres, à porter ce dispositif dans le cadre du nouveau réseau.

Compte tenu d'une appréciation positive, le Conseil d'Administration de la CAF avait décidé d'accorder une seconde prolongation d'une année, pour l'année 2004.

Cette seconde prolongation permettait de bâtir le nouveau schéma de développement pour les trois années à venir.

Or, la CAF des Deux-Sèvres vient de nous communiquer de nouvelles informations :

Un cadrage financier strict a conduit la Caisse Nationale à prendre des mesures conservatoires pour l'année 2005, en ce qui concerne les contrats temps libres.

Dans l'attente de nouvelles perspectives de la CNAF, la CAF accorde une nouvelle prolongation d'un an, avec limitation de la dépense nette nouvelle à 1,9 %.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la nouvelle prolongation d'une année, pour l'année 2005, afin que la CAF puisse établir l'avenant au Contrat Temps Libre sur la prolongation du 1/1/05 au 31/12/05.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant au Contrat Temps Libre.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 32

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 13

Pour le Maire de Niort **Alain BAUDIN** L'Adjoint au Maire

Robert PLANTECOTE

Ordre du jour